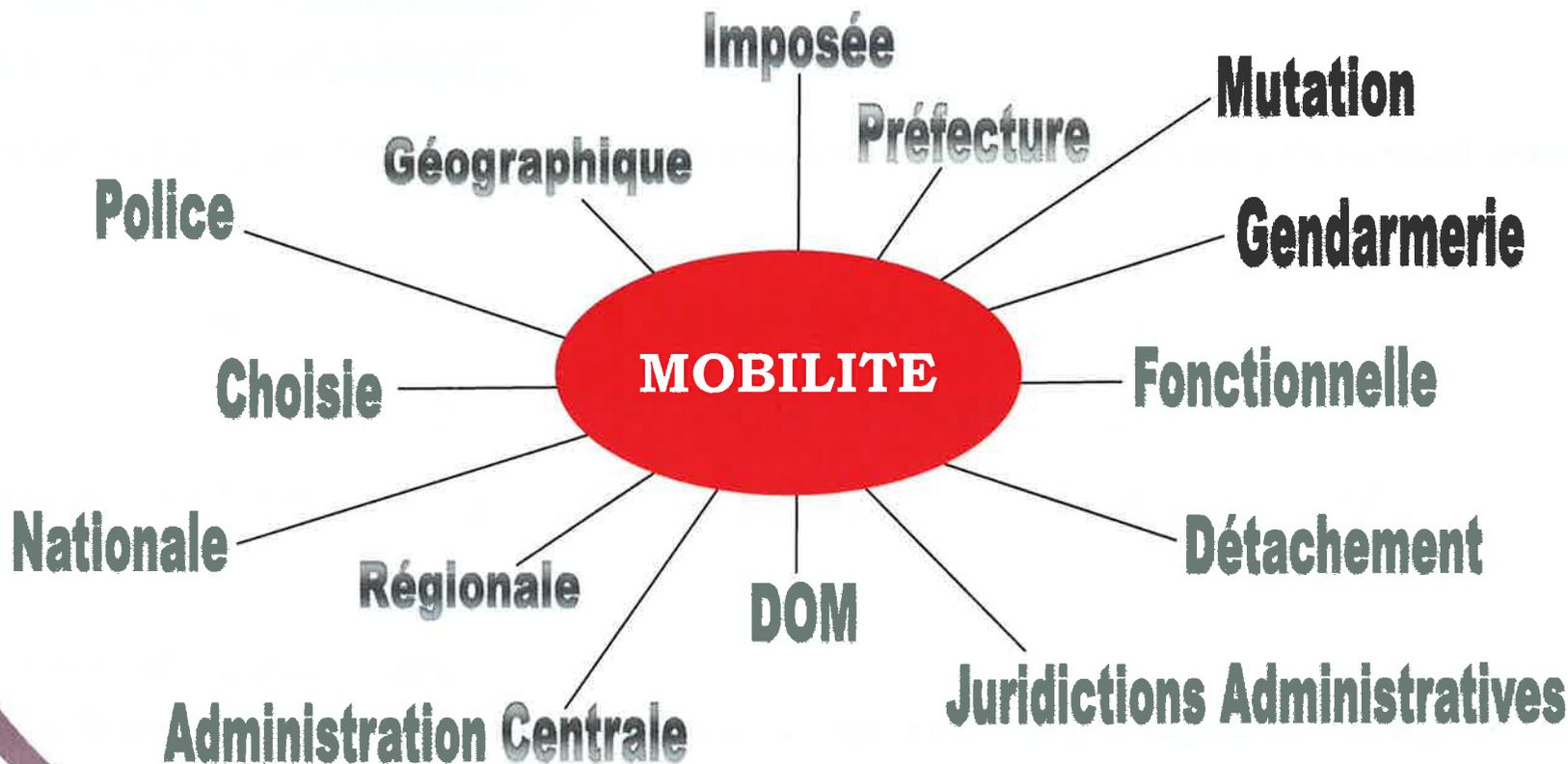


<http://snapatsi.fr>



GRANDE ENQUÊTE NATIONALE



POUR METTRE L'ADMINISTRATION FACE À SES RESPONSABILITÉS

POURQUOI ?

Cette enquête anonyme a pour but de démontrer comment le Ministère de l'Intérieur applique la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels.

POUR QUI ?

ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES
ADHÉRENT ou NON ADHÉRENT

Quelque soit votre périmètre d'affectation

COMMENT ?

En répondant à l'enquête en 5 minutes, faites entendre votre voix et contribuez à améliorer votre avenir !



En ligne : <http://www.snapatsi.fr>



Mail : enquete.nationale@snapatsi.fr



Fax : 01 44 53 01 14



Retour via votre délégué SNAPATSI



Par courrier : 52 rue de Dunkerque 75009 PARIS



QUAND ?

AVANT LE 10 MAI 2013 — REPONDEZ NOMBREUX !!!

Nous vous communiquerons les premiers résultats dans un bulletin spécial à paraître fin mai 2013.

Catégorie : A B C
 Filière : Administratif Technique Scientifique
 Périmètre d'emploi : Police Préfecture Gendarmerie
 Administration centrale Juridictions administratives
 N° Département d'affectation : |_|_|_|

1. Avez-vous déjà formulé des vœux de mobilité ?
 Oui, combien |_|_| Non
 Et pour quelles raisons ?.....

 Était-ce une demande vers un autre périmètre ? Oui Non
2. Après combien de temps sur un poste pensez-vous pouvoir prétendre légitimement à la mobilité ?
3. Avez-vous déjà obtenu une mobilité ?
 Oui, combien et en quelle(s) année(s) ?
- Était-ce une mobilité ?
 choisie imposée fonctionnelle géographique
- Non, à votre avis pour quelles raisons n'avez-vous pas obtenu satisfaction ?
 avis défavorable ancienneté dans le poste insuffisante
 inadéquation profil/poste poste déjà pourvu évaluation
 je ne sais pas autre, préciser
- Faites-vous des vœux de mobilité actuellement ? Oui Non
 Envisagez-vous de faire une demande de mobilité ? Oui Non
 Refusez-vous d'envisager la mobilité ? Oui Non
4. Si vous avez obtenu une mutation :
 Avez-vous été affecté sur le poste acté en Commission Administrative Paritaire ?
 Oui Non
 Le poste correspond-il à la fiche de poste ? Oui Non
5. Lorsque vous avez été candidat pour un poste, avez-vous pris contact avec le référent ?
 Oui
 Le référent vous a-t-il reçu répondu téléphoniquement
 Non, pourquoi ?

6. Pensez-vous avoir eu suffisamment de temps pour candidater lors de la campagne de mobilité ?
 Oui Non
7. Lorsque vous avez fait une demande de mobilité, l'aviez-vous évoquée lors de l'entretien annuel d'évaluation précédent ?
 Oui Non
8. Pensez-vous que les critères sociaux et médicaux sont pris en compte dans la mobilité ?
 Oui Non
9. Pensez-vous qu'il y ait des conditions particulières pour départager :
 ⇒ les candidats à une mutation sur le territoire national ?
 Oui, lesquels ?
-
 Non
 ⇒ les candidats à une mutation vers les DOM ?
 Oui, lesquels ?
-
 Non
10. L'information sur les postes vacants ou susceptibles de l'être vous semble-t-elle facilement accessible ?
 Oui
 Non, pourquoi ?
-
11. Où allez-vous chercher cette information ?
 BIEP BRIEP sites DRH, SGAP, Préf. ou GN CMC Syndicat
 Autres, préciser
12. Comprenez-vous que la fiche de poste d'un candidat au départ ne soit pas diffusée ?
 Oui Non
13. Connaissez-vous les dispositions de la Loi Mobilité ?
 Oui Non
14. D'après vous, la mobilité est-elle un droit ?
 Oui Non
 Pourquoi ?
-

15. Pouvez-vous citer des mesures d'accompagnement à la mobilité ?

Oui, lesquelles ?

Non

16. Connaissez-vous le Conseiller Mobilité Carrière (son rôle, l'aide qu'il peut vous apporter)?

Oui, avez-vous pris rendez-vous avec lui et qu'en avez-vous pensé ?

Non

17. Un mouvement de mutation à l'intérieur d'une région est-il acté en Commission Administrative Paritaire Locale ou en Commission Administrative Paritaire Nationale ?

Locale Nationale je ne sais pas

18. Connaissez-vous la différence entre mobilité fonctionnelle et mobilité géographique ?

Oui Non

19. Accepteriez-vous la mobilité pour bénéficier d'un grade supérieur ?

Oui, au niveau local départemental régional national

Non

20. A votre prise de poste avez-vous bénéficié d'une formation ?

Oui, était-ce à votre demande à l'initiative de l'administration

Non

21. Estimez-vous légitime que des personnels actifs occupent des postes administratifs, techniques ou scientifiques ?

Oui Non

Pourquoi ?

Y en a-t-il dans votre service ?

Oui, combien ? |_|_|

Non

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION ! 

Nous vous communiquerons les résultats de cette enquête dans un bulletin spécial



52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

☎ : 01 55 34 33 20 — 📠 : 01 44 53 01 14

✉ : snapatsi@snapatsi.fr

<http://www.snapatsi.fr>

ENQUETE NATIONALE

LA MOBILITÉ EST-ELLE UN DROIT AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ?

C'est le sujet défendu par le SNAPATSI depuis la parution en 2009 de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Aujourd'hui, nous proposons de recueillir votre avis par cette enquête anonyme afin de démontrer, chiffres à l'appui, au plus haut niveau de l'Etat que l'administration ne se donne pas les moyens d'appliquer la loi dans sa globalité et ne garantit pas le droit à l'information de tous ses agents.

*Si vous êtes administratif, technique ou scientifique
du Ministère de l'Intérieur*

- adhérent ou non adhérent -

REPONDEZ NOMBREUX !!!

**MOBILISEZ-VOUS,
POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS,
FAIRE PROGRESSER VOS DROITS
ET**

**METTRE L'ADMINISTRATION
FACE À SES RESPONSABILITÉS**

